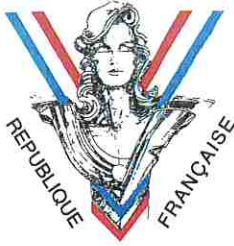


CANTON DE PACY SUR EURE

**TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT AU GRADE****Cadre d'emplois des AGENTS TECHNIQUE TERRITORIAUX****ACCES AU GRADE D'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL
PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE****MAIRIE
DE
VILLIERS - EN - DESŒUVRE
27640**

Tél. : 02 32 36 37 47

Le Maire, Madame Agnès LENEVEU

Vu le code général de la fonction publique et notamment les articles L132-10, L522-4, L522-24, L522-26, L522-28 et L522-29,

Vu le décret portant statut particulier du cadre d'emplois des agents techniques territoriaux,

Vu l'arrêté fixant les lignes directrices de gestion de la collectivité en date du 26/12/2024

ARRÊTE :

Article 1 : Le tableau annuel d'avancement au grade d'adjoint technique territorial principale de 2^{ème} classe est fixé comme suit pour l'année 2026 :

Prénom et Nom	Situation actuelle grade – échelon	Promouvable à compter du
Thomas MARTIN	Adjoint technique territorial Echelon 08	01/01/2026 AVIS FAVORABLE

	Nombre de femmes	Nombre d'hommes
Promouvables	0	1
Inscrits	0	1

Article 2 : Le secrétaire général de mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- publié ou affiché,
- adressé au Président du Centre de Gestion,
- notifié aux intéressés.

Fait à Villiers en Désœuvre
Le 27 mai 2026

Le Maire
Agnès LENEVEU

Notifié le 27/05/2026
Signature de l'agent

Le Maire (ou le Président),

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours hiérarchique préalable exercé dans un délai de deux mois à compter de la présente notification, éventuellement suivi d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen, dans un délai de deux mois à compter, soit de la réponse de l'administration, soit de la décision implicite de rejet de cette dernière.

